

Procès-Verbal de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt cinq novembre, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSET, Maire.

Présents : Gérôme FASSET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD, Nicolas VUILLEMENOT

Absents excusés : Martial MATZ, Mickaël REBILLET

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de séance du 23 septembre 2022**
- **Mise à jour des statuts JURA NORD**
- **Approbation du rapport de la CLECT**
- **Attribution de compensation 2022**
- **Devis travaux sylvicoles**
- **Etat d'assiette et règlement d'affouage**
- **Approbation du RPQS du SIEVO**
- **Constitution d'une commission d'appel d'offres**
- **Attribution du marché de voirie tranche 3 – rue des Lilas, rue des Vergers, chemins ruraux**
- **Questions diverses** :

1. Approbation du procès-verbal de séance du 23 septembre 2022

Il n'y a pas d'autres remarques. Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Mise à jour des statuts JURA NORD (Délibération 021-2022)

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes JURA NORD (CCJN) a délibéré sur la restitution de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc Intercommunal à Gendrey » ce qui engendre une modification des statuts de la CCJN. Il explique que cette compétence ne sert quasiment qu'à la commune de GENDREY et coûte chère à l'intercommunalité.

Le dossier avait déjà été présenté lors d'une précédente séance cependant, la commune n'avait pas délibéré or il précise que cette modification de statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée sans quoi, l'avis est réputé défavorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les statuts modifiés de la Communauté de Commune JURA NORD tel que présenté

3. Approbation du rapport de la CLECT (Délibération 022-2022)

Monsieur le Maire rappelle brièvement le fonctionnement de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et indique que le rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils

municipaux dans un délai maximal de 3 mois. Les élus s'interrogent sur le budget de fonctionnement de l'intercommunalité et notamment les recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, valide à l'unanimité le rapport de la CLECT.

4. Attribution de compensation 2020-2021 (Délibération 023-2022)

L'année spécifiée dans l'ordre du jour est erronée, il s'agit de délibérer sur les attributions de compensation de 2020 et 2021 et non de 2022.

Le rapport de la CLECT des exercices 2020 et 2021 prévoit les méthodes de calcul de droit commun et dérogatoire. Les élus doivent délibérer sur le choix de la méthode de calcul pour les attributions de compensation. Le Conseil Communautaire a validé la méthode dérogatoire en séance du 29 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur les 2 méthodes, décide de retenir la méthode dérogatoire pour le calcul des attributions de compensation définitives de 2020 et 2021.

5. Devis travaux sylvicoles (Délibération 024-2022)

L'ONF a fait parvenir le devis de travaux sylvicoles 2023 dans les parcelles 15j et 1r pour la maintenance de cloisonnement au broyeur et le dégagement manuel de régénération naturelle. Le montant des travaux s'élève à 3809.48 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, approuve le devis tel que proposé à l'unanimité.

6. Etat d'assiette et règlement d'affouage (Délibérations 025-2022 et 026-2022)

La parcelle inscrite à l'état d'assiette est la parcelle 8a. L'ONF propose la découpe standard pour les futaies affouagères (à savoir 30 cm fin bout pour les feuillus) en contrats d'approvisionnement et la vente de gré à gré en bloc sur pied pour les résineux sauf pour les contrats.

Les garants pour l'affouage sont Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT et Mickaël REBILLET.

Le Conseil Municipal, approuve l'état d'assiette et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

La parcelle pour l'affouage 2022 est la parcelle 9. Les bois n'ont pas encore été marqués. La commune attend l'intervention du bûcheron. Les affouagistes inscrits seront convoqués dès que le tirage des lots sera possible. Monsieur le Maire fait part du règlement d'affouage qui est validé.

7. Approbation du RPQS du SIEVO (Délibération 027-2022)

Monsieur GUILLEMIN présente le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service du SIEVO qui doit être approuvé. Il indique que le Syndicat a un bon rendement (supérieur à 80%) pour un volume facturé de 2 017 156 m³. Le prix est de 2.01 € le m³. Par ailleurs, il reprend la liste des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le RPQS.

8. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (Délibération 028-2022)

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. Elle est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants ainsi que du maire qui est membre d'office.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal, constitue la Commission d'Appel d'Offres suivante :

Titulaires	Suppléants
Valérie BIDAL	Nicolas VUILLEMENOT
Olivier GUILLEMIN	Mickaël REBILLET
Martial MATZ	Valérie POCARD

9. Attribution du marché de voirie

Point reporté.

10. Questions diverses :

Abeilles : la CCJN a installé une ruche pédagogique à RANCHOT.

Colis seniors : la distribution aura lieu le 11 décembre 2022 à 9h.

Fin de la séance à 22h30.

Le Maire,
Gérome FASSETNET

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2022

Présents : Gérome FASSETNET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD, Nicolas VUILLEMENOT

Absents excusés : Martial MATZ, Mickaël REBILLET

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

Le Maire	Signature	Le/La secrétaire	Signature
FASSETNET Gérome		BIDAL Valérie	

Délibérations :

Numéro	Désignation
021-2022	Mise à jour des statuts JURA NORD
022-2022	Approbation du rapport de la CLECT
023-2022	Attribution de compensation 2020-2021
024-2022	Devis travaux sylvicoles 2023
025-2022	Etat d'assiette
026-2022	Règlement d'affouage
027-2022	Approbation du RPQS du SIEVO
028-2022	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres